



VEILLE JURIDIQUE

Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022

Le Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 a été validé par le cabinet du Premier ministre le 19 décembre 2018.

La lutte contre l'addiction au travail fait partie des priorités du plan avec 5 objectifs :

1. Améliorer les connaissances et les compétences des acteurs du monde du travail dans le domaine des addictions
2. Sensibiliser les acteurs de la formation professionnelle des jeunes
3. Mettre en place des mesures ciblées pour des secteurs ou des catégories professionnelles particulièrement exposés
4. Réduire les accidents du travail en lien avec la consommation de substances psychoactives
5. Encourager les expériences permettant de lutter contre la désinsertion professionnelle en lien avec les conduites addictives

Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, téléchargeable sur drogues.gouv.fr

Règlement Général sur la Protection des Données : une formation en ligne gratuite

La formation en ligne, intitulée « L'atelier RGPD », est ouverte à tous. Elle permet de mieux appréhender le Règlement général sur la protection des données (RGPD) sur le plan technique et juridique.

Composée de vidéos, de textes, d'illustrations et de cas concrets, de quizz et d'évaluations, cette formation en ligne est structurée en 4 modules. Sa durée moyenne est de 5 h. Une attestation de suivi est délivrée à tout participant ayant parcouru la totalité des contenus et ayant répondu correctement à 80 % des questions par module. Pour y accéder : www.atelier-rgpd.cnil.fr

Modification du Règlement CLP

Un nouveau règlement modifie les annexes I à VI du règlement CE n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Une nouvelle classe de danger pour les explosibles désensibilisés ainsi qu'une nouvelle catégorie de danger, celle des gaz pyrophoriques sont créées dans la classe de danger des gaz inflammables. Les critères relatifs aux substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables sont modifiés. Les dispositions générales de classification de la forme aérosol des mélanges et certains détails des définitions et critères de classification sont adaptés concernant certaines classes de danger. Des modifications sont apportées à certaines mentions de danger et à certains conseils de prudence.

Règlement 2019/521 de la commission du 27 mars 2019 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE)1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Le Défenseur des droits publie son rapport d'activité

Selon le rapport d'activité, en 2018, l'institution a reçu 95 836 dossiers de réclamations soit une augmentation de plus de 6% par rapport à 2017. Le Défenseur des droits a répondu à 34 999 demandes d'information. Il a rendu 295 décisions, adressé 29 avis au Parlement et présenté à 108 reprises des observations devant des juridictions.

Dans le cadre de sa mission de lutte contre les discriminations, l'institution a reçu 5 631 dossiers, en augmentation de 4,2% par rapport à 2017. Le handicap (22,8%) reste en tête des critères invoqués, devant l'origine (14,9%) et l'état de santé (10,5%). Les critères du sexe, de la situation de famille et de la grossesse représentent au total 13 % des dossiers de discrimination. L'emploi demeure le premier domaine concerné par des discriminations qui interviennent à l'embauche et tout au long de la carrière.

Le Défenseur des droits a été saisi par 155 personnes se prévalant du statut de lanceur d'alerte. Dans 85 % des cas, elles visent des faits dont elles ont eu connaissance dans le cadre de leur travail.

Le Défenseur des droits - Rapport annuel d'activité 2018, Toubon Jacques, Bibliothèque des rapports publics, La Documentation française, mars 2019

Jeunes de moins de 18 ans

Un décret détermine notamment les conditions de mise en œuvre de la procédure d'urgence relative au retrait d'affectation des jeunes travailleurs de moins de 18 ans, lorsque l'inspection du travail constate soit qu'ils sont affectés à des travaux interdits, soit qu'ils sont affectés à des travaux réglementés et placés dans une situation les exposant à un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé. Il prévoit les conditions de mise en œuvre des mesures relatives à la suspension et à la rupture du contrat de travail ou de la convention de stage de jeunes travailleurs de moins de 18 ans, lorsque l'inspection du travail constate un risque sérieux d'atteinte à leur santé, leur sécurité ou à leur intégrité physique ou morale.

Décret n° 2019-253 du 27 mars 2019 relatif aux procédures d'urgence et aux mesures concernant les jeunes âgés de moins de 18 ans qui peuvent être mises en œuvre par l'inspection du travail

Conseil en évolution professionnelle (CEP) : publication du cahier des charges

Un arrêté indique les finalités et les publics bénéficiaires du CEP ; l'offre de services du CEP ; les principes et les modalités de mise en œuvre du CEP ; la promotion, la coordination des acteurs, et le suivi du CEP.

Arrêté du 29 mars 2019 fixant le cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle prévu à l'article L. 6111-6 du code du travail

**Accompagnement des systèmes de management, évaluation des risques professionnels, dossiers ICPE, actions de formation, communication et dialogue social...
AFIRM vous accompagne selon vos besoins. Contactez AFIRM.**

ACCOMPAGNEMENT - FORMATION - INGENIERIE - RESSOURCE HUMAINE - MANAGEMENT DES RISQUES
SAS AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z

contact@afirm-conseil.fr - www.afirm-conseil.fr

PROVENCE MEDITERRANEE	AUVERGNE RHONE ALPES
372, Chemin du Val doux 83200 TOULON Siret n° 451 327 829 00011	10, montée de CHANTEMULE - 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE Siret n° 451 327 829 00029
04 94 24 44 52	04 71 61 02 03